



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-0003

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 8 mars 2016 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
DM 2016-0003.

Nature et effets de la demande DM 2016-0003 :

Permettre la création d'un lot avec un frontage inférieur à celui prescrit par le Règlement sur le lotissement numéro 06-102, soit de 17,29 mètres lorsque le frontage minimal pour un lot dans la zone R3-12 est de 25 mètres.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé au 105-111, avenue des Noyers à Brigham, sur le lot 3 521 313 du cadastre du Québec (matricule : 5612-51-5824).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 19 février 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Jean-François Grandmont, avocat